

Allocations familiales

1. Allocations de base

1 ^{er} enfant	€ 92,09 par mois
2 ^{ème} enfant	€ 170,39 par mois
3 ^{ème} enfant et suivants	€ 254,40 par mois

2. Supplément d'âge

Les allocations familiales augmentent par paliers, avec un supplément d'âge par tranche de 6 ans. Ce supplément est automatiquement versé le mois suivant le 6^{ème}, le 12^{ème} ou le 18^{ème} anniversaire de l'enfant.

Premier enfant au taux ordinaire (ne bénéficiant pas d'un supplément pour famille monoparentale ni d'un supplément social et qui n'est pas atteint d'une affection).

d'au moins 6 ans et jusqu'à 11 ans	€ 16,04 par mois
d'au moins 12 ans et jusqu'à 17 ans	€ 24,43 par mois
d'au moins 18 ans	€ 28,16 par mois

Autres enfants (donc y compris tout enfant bénéficiant d'un supplément pour famille monoparentale et tout enfant atteint d'une affection).

de 6 ans au moins et jusqu'à 11 ans	€ 31,99 par mois
de 12 ans au moins et jusqu'à 17 ans	€ 48,88 par mois
de 18 ans et plus	€ 62,15 par mois

3. Allocations pour enfants placés

Allocation forfaitaire pour enfant placé chez un particulier: € 61,79 par mois.

4. Supplément pour enfants de travailleurs invalides

1 ^{er} enfant	€ 100,86 par mois
2 ^{ème} enfant	€ 29,06 par mois
3 ^{ème} enfant et suivants	€ 5,10 par mois
3 ^{ème} enfant et suivants (famille monoparentale)	€ 23,43 par mois

5. Supplément pour enfants de chômeurs de longue durée (+ 6 m.), de chômeurs avec complément d'entreprise (pré-pensionnés) et pensionnés

1 ^{er} enfant	€ 46,88 par mois
2 ^{ème} enfant	€ 29,06 par mois
3 ^{ème} enfant et suivants	€ 5,10 par mois
3 ^{ème} enfant et suivants (famille monoparentale)	€ 23,43 par mois

6. Supplément pour les familles monoparentales

1 ^{er} enfant	€ 46,88 par mois
2 ^{ème} enfant	€ 29,06 par mois
3 ^{ème} enfant et suivants	€ 23,43 par mois

7. Allocations pour orphelins

Par orphelin: € 353,76 par mois.

8. Supplément pour enfants handicapés (jusqu'à 21 ans)

Ancien système (par enfant visé) "Degré d'autonomie"

code 0 - 3	€ 414,28 par mois
code 4 - 6	€ 453,49 par mois
code 7 - 9	€ 484,78 par mois

Nouveau système "Conséquences de la gravité de l'affection"

Ce système a été élargi, depuis le 1^{er} mai 2009, aux enfants nés avant 1993, atteints d'une affection âgés de moins de 21 ans. L'ancienne réglementation reste provisoirement en vigueur.

4 points au moins dans le 1 ^{er} pilier et moins de 6 points dans les trois piliers	€ 80,75 par mois
6 - 8 points dans les trois piliers et moins de 4 points dans le 1 ^{er} pilier	€ 107,55 par mois
6 - 8 points dans les trois piliers au moins de 4 points dans le 1 ^{er} pilier	€ 414,28 par mois
9 - 11 points dans les trois piliers et moins de 4 points dans le 1 ^{er} pilier	€ 250,97 par mois
9 - 11 points dans les trois piliers au moins de 4 points dans le 1 ^{er} pilier	€ 414,28 par mois
12 - 14 points dans les trois piliers	€ 414,28 par mois
15 - 17 points dans les trois piliers	€ 471,07 par mois
18 - 20 points dans les trois piliers	€ 504,71 par mois
+ 20 points dans les trois piliers	€ 538,36 par mois

9. Prime d'accouchement

1 ^{ère} naissance	€ 1.247,58
2 ^{ème} naissance et suivantes	€ 938,66
Chacun des enfants issus d'une naissance multiple	€ 1.247,58

10. Prime d'adoption par enfant: € 1.247,58

11. Supplément annuel

Seuls les enfants ouvrant un droit aux allocations familiales en juillet 2016 perçoivent ce montant.

Un enfant qui n'atteint par exemple l'âge de 6 ans qu'en septembre et qui a droit aux allocations familiales le 1er juillet a déjà droit au supplément annuel mentionné pour les 6-11 ans. (9.1.)

Les enfants qui bénéficient du supplément social, du supplément monoparental, des allocations d'orphelins au taux majoré ou du supplément pour enfants atteints d'une affection reçoivent le montant majoré. (9.2.)

Supplément annuel pour enfants sans supplément

Enfants de 0 à 6 ans	€ 20,40 par an
Enfants de 6 à 11 ans	€ 43,86 par an
Enfants de 12 à 17 ans	€ 61,20 par an
Enfants de 18 à 24 ans	€ 81,60 par an

Supplément annuel pour enfants avec supplément

Enfants de 0 à 6 ans	€ 28,16 par an
Enfants de 6 à 11 ans	€ 59,76 par an
Enfants de 12 à 17 ans	€ 83,66 par an
Enfants de 18 à 24 ans	€ 112,62 par an